



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Nouvelle loi du CSAP visant à garantir la vitalité de l'éducation en français langue première en Nouvelle-Écosse.

Dartmouth, le 16 octobre 2023 - La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANÉ) se réjouit de voir le dépôt de la loi du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), qu'elle attendait depuis longtemps. L'annonce de ce projet de loi renforce et renouvelle l'engagement de la province envers la préservation de la langue et de la culture acadienne et contribue à la sauvegarde des droits des minorités linguistiques dans les communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

Cette initiative législative vise à soutenir les programmes d'éducation en français langue maternelle. Il s'agit de la première loi ciblant l'éducation en français langue maternelle en Nouvelle-Écosse et au Canada. La FPANÉ applaudit l'établissement d'un accord, entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le CSAP, qui assurera la collaboration lors de l'élaboration et la modification des politiques et règlements liés à l'enseignement en français. Nous sommes aussi encouragés par la réaffirmation de la position actuelle du CSAP et de son directeur général ainsi que la création d'un nouveau poste axé sur l'éducation en français langue maternelle au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

“Nous tenons à féliciter les représentants du ministère, du CSAP et de l'Office des affaires acadiennes pour leur travail collaboratif qui a mené à cette nouvelle loi sur le CSAP. L'impact de votre travail sera ressenti dans les écoles du CSAP et sera évident dans la vitalité des communautés acadiennes et francophones de la province pour des années à venir, ” affirme Véronique Legault, présidente de la FPANÉ.

-30-

Pour plus d'informations

Nicole Dupuis
Directrice générale
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANÉ)
dg@fpane.org
902-497-6001